

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure. La dérogation a trait à l'aménagement d'un bassin de rétention en cour avant, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Cette demande vise une dérogation mineure à l'article 89.28 du Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, relativement à l'aménagement d'un bassin de rétention en cour avant du bâtiment situé au 201, Jarry Ouest.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 7 juillet 2009 à 19 h, à la Salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.**

Le 16 juin 2009

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac**